



*LA PASSION DU FOOT,  
LA DYNAMIQUE EN PLUS !*

## REGLEMENT CONSOLANTE U15

### Article 1 – Participation

Cette compétition est réservée aux équipes évoluant dans les championnats départementaux de la catégorie U15 engagées avant le 31 août de la saison en cours et qui sont éliminées de la première phase du Challenge U15.

Les équipes engagées après le 31 août ne pourront pas participer aux Challenges et Consolantes.

La Commission des Jeunes reste seule compétente pour la désignation des exempts que nécessite l'organisation de cette épreuve.

Les cas non prévus au règlement seront tranchés en première instance par la commission départementale des jeunes.

### Article 2 – Organisation de la compétition

Organisation de la consolante :

- Tour préliminaire : comprenant un nombre d'équipes permettant d'atteindre le nombre de qualifiés (16 équipes pour les huitièmes de finale). Les équipes concernées seront désignées par tirage au sort. Ces matchs seront à élimination directe),

- Phase finale : matchs secs avec élimination directe (1/8, 1/4, 1/2 et finale).

Les dates correspondantes à ces différentes journées sont publiées au calendrier général du District.

La finale est prévue le même jour que les finales du Challenge Maurice Dansac, des Challenges U15 et U17 et de la Consolante U17.

**Toutefois, une seule équipe par club pourra participer aux huitièmes de finale; le cas échéant, il sera si nécessaire procédé à un repêchage.**

#### Équipe absente / Forfait :

A chaque tour, si une équipe est absente, elle sera déclarée forfait et éliminée de la consolante U15.

A partir des quarts de finale, le tirage au sort se fera en présence d'un représentant de chaque club.

**Pour le bon déroulement de la compétition, si des équipes sont encore qualifiées en coupe Nouvelle Aquitaine U15 au stade des quarts de finale de la Consolante, elles ne pourront plus participer à celle-ci.**

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il sera organisé une 1ère série de 5 tirs puis, s'il y a toujours égalité, autant de tirs au but que nécessaire pour déterminer le vainqueur de cette épreuve.

### Article 3 – Temps de jeu

2 fois 40 minutes, sans prolongation.

### Article 4 – Horaires

L'horaire officiel des rencontres est fixé à **15h00** ou 13h00 en lever de rideau.



LA PASSION DU FOOT,  
LA DYNAMIQUE EN PLUS !

## REGLEMENT CONSOLANTE U15

### Article 5 – Participation des joueurs

#### Règlement spécifique au challenge

Chaque équipe aura droit à **14 joueurs** inscrits sur la feuille de match (sauf en finale où 16 joueurs sont autorisés sur la feuille de match et 14 joueurs à participer).

Cette consolante est réservée aux joueurs licenciés U14, U15, U14F, U15F ainsi que la possibilité de faire jouer 3 U13 ou U13F.

#### Participation :

#### Extrait article 6 des règlements des compétitions de jeunes

*Une équipe ne comprendra aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre en équipe(s) supérieure(s), si cette (ces) équipe(s) ne joue(nt) pas.*

*En [...] U15, chaque équipe ayant une ou des équipes supérieures peut comprendre au maximum trois joueurs ayant disputé :*

- plus de cinq matchs officiels avec les équipes supérieures (championnat et coupes), pour chaque phase dans le cas des championnats en deux phases*
- plus de sept matchs officiels avec les équipes supérieures (championnat et coupes) pour les championnats sur toute la saison [...]. Il sera procédé à une remise à zéro du nombre de match à l'issue de la 1ère phase pour les catégories mentionnées ci-dessus*

### Article 6 – FMI et Licences

#### **L'utilisation de la FMI est obligatoire**

En cas de dysfonctionnement de la FMI :

- faire une feuille de match papier fournie par le club recevant
  - chaque équipe devra obligatoirement être en mesure de proposer soit la liste (avec photos) de ses licenciés de la saison en cours soit par l'accès à l'application Foot-club-compagnon avant le début de chaque match.
- Dans le cas contraire, le (ou les) joueur(s) concerné(s) ne peut (peuvent) prendre part à la rencontre.

Si feuille de match papier, elle sera adressée par mail au District via la messagerie officielle avant le lundi suivant le match 20H00.

### Article 7 – Banc de touche / Remplacement

Il sera constitué **UNIQUEMENT** de **2 adultes licenciés au club** (l'éducateur et un dirigeant) responsables de l'équipe et des **joueurs remplaçants**.

### Article 8 - Arbitrage

Toutes les rencontres sont dirigées soit par des arbitres officiels désignés par la Commission de District de l'Arbitrage soit par des dirigeants bénévoles capacitaires en arbitrage ou des dirigeants, **licenciés** des clubs concernés.

**Préconisation** : l'arbitrage à la touche pourra être assuré par les joueurs remplaçants.

**Mis à jour le 20/11/25**